

Image not found or type unknown



Date de départ du logement non précise

Par **Locams**, le **20/05/2009** à **14:32**

Bonjour,
Étant en cours d'achat d'un appartement, je souhaite quitter le logement dont je suis locataire. Or je ne connais pas encore la date précise d'emménagement et donc la date à laquelle je pourrais quitter le logement. Je n'ai qu'une fourchette de 7 jours. Puis donner un intervalle de date dans la lettre de rupture du contrat de bail ? Ou puis-je donner une date à partir de laquelle je compte quitter le logement, c'est à dire 3 mois après réception de ma lettre, et quitter le logement un peu plus tard que prévu ?
Merci de votre réponse.